acmil
la prévoyance logement

La Lettre

La Lettre de l'ACMIL N° 134 - juillet/septembre 2019

9,00 Euros

Edito

L'encadrement des loyers : le retour

Le dispositif d'encadrement des loyers, qui avait été annulé, a été réintroduit par la loi Elan, sous forme d'une expérimentation, pour une durée de cinq ans. La loi fixe quatre conditions que la ville de Paris a estimé remplir : être en zone tendue (une demande qui dépasse l'offre), avoir de faibles perspectives de construction, un niveau de loyer médian élevé et un écart important de loyers entre les parcs privé et social. Cette dernière sera mise en œuvre dans les zones tendues sur la base du volontariat des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat, de la commune de Paris, des établissements publics territoriaux de la métropole de Grand Paris, la métropole de Lyon et la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Depuis le 1er juillet, les loyers parisiens seront ainsi de nouveau encadrés après un an et demi d'interruption.

L'encadrement est-il efficace ?

L'avis diverge.

Pour certains experts, elle participe à limiter la hausse. Pour d'autres, les loyers ont commencé à freiner indépendamment de ces mesures.

Aussi, tout le monde s'accorde à dire que cela peut participer à faire fuir les investisseurs.

Finalement, toute la problématique revient au manque récurrent de construction neuve.

Il faut relancer le marché de la construction. Voilà le vrai leitmotiv !

Jacky Bontems
Président de l'ACMIL

Le taux moyen des crédits immobiliers historiquement bas

Selon l'étude mensuelle de l'observatoire Crédit Logement / CSA, les taux d'intérêt des crédits immobiliers, toutes durées confondues, ont atteint un niveau record en mai 2019. Ils se sont établis en moyenne à 1,29 % alors qu'ils atteignaient 1,33 % en novembre 2016.

Ces taux s'expliquent par :

- une politique des banques centrales accommodante. L'OAT 10 ans est passé en territoire négatif sachant qu'elle désigne, en effet, le taux auquel l'État français emprunte sur dix ans sur les marchés financiers ;
- et la concurrence des établissements bancaires lors du « printemps de l'immobilier ».

Les taux des crédits immobiliers aux particuliers (en %)
Ensemble des marchés
Source : Crédit Logement/CSA
Observatoire du Financement des Marchés Résidentiels

Ceci ne constitue que le taux d'intérêt moyen hors assurance et autres frais bancaires liés à un crédit immobilier. Il faut prendre en compte le Taux Effectif Global (TEG) pour obtenir un taux plus représentatif du coût complet d'un financement..

Sommaire

Page 1 : *Le taux moyen des crédits immobiliers historiquement bas*
Page 2 : *Des années 1920 à la Déclaration de Philadelphie par Michel MOUILLART, Professeur d'Economie, FRICS*
Page 5 : *Sept axes pour agir pour le logement des salariés*
Page 6 : *« A chacun son logement ! » - Comment faire cohabiter les générations ? Sous la direction de Jacky BONTEMS, Aude de CASTET et Luc de SEIGNEURENS*

Directeur de la Publication :
Hubert DUMONT SAINT PRIEST
ACMIL : Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement ARA - Déclarée Loi 1901
75, quai de la Seine - 75940 Paris cedex 19
Tél. : 01 44 89 80 90 - Fax : 01 40 37 77 10
ISSN 1146-1519
Imprimerie EDGAR - Tél. : 01 48 11 27 70
Tirage : 1600 Ex.

Des années

par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie, FRICS

Lors de la 21ème session de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)[1], les délégués représentant les gouvernements des pays Alliés et de leurs Soutiens, ainsi que ceux des organisations d'employeurs et de salariés de ces pays ont adopté à l'unanimité, le 10 mai 1944, la Déclaration de Philadelphie. Cette Déclaration consacrait à l'échelle internationale la reconnaissance de l'importance des questions économiques et sociales. Et elle affirmait dans son article 1, à l'instar des fondateurs de l'OIT 25 années auparavant, que « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ».

Le diagnostic de ceux qui étaient alors réunis à Philadelphie faisait écho à la mise en garde que John Maynard Keynes avait clairement formulée dès 1919 dans un de ses premiers ouvrages d'économie[2], « Les Conséquences économiques de la paix ». Il y compare le Traité de Versailles à cette « paix carthaginoise » qui va imposer à l'Allemagne des réparations de guerre qu'elle ne pourra payer, provoquant l'effondrement de son économie et par ricochet déstabilisant une économie mondiale convalescente. Il avait d'ailleurs démissionné de la délégation britannique pour cette raison, d'autant qu'il estimait nécessaire l'annulation des dettes de guerre contractées par la France et le Royaume-Uni auprès des États-Unis.

Mais il n'avait pas été entendu, comme d'ailleurs il ne fut pas écouté lorsqu'il souligna que le plan en « quatorze points » du Président Woodrow Wilson[3] négligeait les questions économiques pourtant essentielles. Car pour Georges Clémenceau et son ministre des Finances, « l'Allemagne paiera ». Alors que pendant un long moment, Lloyd George avait tenu à « presser l'Allemagne comme un citron jusqu'à ce que les pépins craquent »[4].

Et dans les faits, le poids des réparations va rapidement devenir insupportable pour la jeune République de Weimar, conduisant dès la fin de 1922 à cette hyper inflation restée célèbre dans les manuels d'économie, déstructurant la société allemande, conduisant la France et la Belgique à occuper la Ruhr et ouvrant la voie au national-socialisme.

Keynes n'avait donc pas eu tort. Parce qu'il avait su analyser les conséquences économiques probables d'un Traité qui, par ailleurs, fut à l'origine d'autres ressentiments, tel par exemple celui d'une Italie qui va rapidement reprocher aux Alliés de ne pas respecter les promesses territoriales qui lui avait été faites pour qu'elle rentre en guerre. Et le sentiment d'une « victoire mutilée » va sonner l'avènement de la « double décennie fasciste ».

D'ailleurs, face à une situation économique qui commence à ronger les démocraties parlementaires en Angleterre et en France, les plans américains vont se succéder pour tenter de repenser (faute de la régler) la question des réparations[5]. Et il y avait là une impérieuse nécessité. Car au-delà d'un bilan humain catastrophique[6], le coût de la guerre avait été exorbitant, représentant par exemple entre 3 et 4 fois le montant du PIB de pays européens sortis ruinés par le conflit. Et tous les anciens belligérants étaient endettés auprès des Etats-Unis qui ont accumulé une grande quantité d'or, durant les années de guerre. Afin de tenter de péniblement faire face à des engagements que la plupart ne sont pas vraiment en mesure d'honorer, les États ont accru les impôts[7], pesant en retour sur le dynamisme de leurs économies. Et comme durant les années du conflit la plupart des pays ont usé de la « planche à billets », une fois la paix revenue, la masse des billets en circulation excède largement les stocks d'or disponibles pourtant garants de la valeur des monnaies et entretient une inflation qui alimente la perte de confiance des épargnants.

Ainsi en mai 1922 est créé le Gold Exchange Standard (GES) par les accords de Gênes, afin de (tenter de) résoudre le problème de la couverture or des monnaies pour la plupart des monnaies européennes : il s'agit de mettre en place une double couverture, or et livre ou dollar, d'ériger ces deux monnaies en monnaies de réserve internationale et indirectement de confier à la FED le rôle d'arbitre monétaire mondial. Ce nouveau dispositif va assurer une relative stabilité aux monnaies européennes, jusqu'à la crise de 1929. L'Allemagne qui bénéficie en outre d'importants prêts de la part des Etats-Unis[8] va dès 1924 tirer parti du GES qui lui permet de doper ses échanges commerciaux et donc sa croissance économique.

Mais durant ces années, les difficultés économiques et budgétaires de la France se renforcent : l'Allemagne n'honore qu'avec difficulté (et parcimonie) le versement des réparations dues et la spéculation vient déstabiliser le franc. A la suite de la victoire du « Cartel des gauches », la chute du franc s'est accélérée sur les marchés des changes : il s'effondre sous l'effet de la spéculation ("le mur d'argent"), de la perte de confiance des épargnants et de l'affolement d'une opinion convaincue de l'existence d'« un complot international » visant à déstabiliser l'économie française. Rappelé au pouvoir par le Parlement, Raymond Poincaré ("Poincaré-la-confiance") va alors choisir la dévaluation contre la déflation. Et le 25 juin 1928, Poincaré entérine la mort du « franc germinal » en le dévaluant de 80 %[9].

C'est le choix inverse que fera Pierre Laval sept années plus tard ! Dans le contexte de la « Grande crise », le gouvernement qu'il préside reçoit l'investiture de l'Assemblée le 7 juin 1935. Ayant obtenu la possibilité de légiférer par décrets afin d'« assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation », il

choisit la déflation (la baisse des prix). Toutes les dépenses publiques sont amputées de 10 %, ainsi que les tarifs de l'électricité et du gaz … et les loyers ! Pour nombre d'historiens[10], ces mesures se révèleront impuissantes à mettre fin à la crise (alors que les débouchés font défaut, on ne résout pas une crise en les réduisant davantage). En revanche, elles accéléreront le rapprochement entre les socialistes et les communistes … et la victoire du Front populaire.

Pourtant, en dépit des désordres monétaires et financiers qui, durant dix années et jusqu'à la crise de 1929, ont dégradé les finances publiques, déstabilisé les échanges internationaux et pesé lourdement sur les rapports sociaux, la croissance économique était de retour ! En moins de dix ans, par exemple, la France avait pratiquement surmonté les destructions des années de guerre[11] et retrouvé son rang parmi les grandes puissances industrielles. La reprise économique s'est alors appuyée sur l'expansion de deux secteurs industriels qui ont ouvert la voie à la production de masse, l'électricité et l'automobile. Et elle a bénéficié des gains de productivité considérables rendus possibles par les progrès techniques amplifiés par la rationalisation et la concentration de la production. D'autant que le conflit a favorisé l'éclosion de groupes industriels (Berliet, Boussac, Citroën, Renault ou Schneider, par exemple), alors que le tissu industriel n'était jusqu'alors qu'essentiellement composé de PME.

Mais cette prospérité était fragile, en France[12] comme ailleurs : la « sous-consommation » dans un premier temps (la crise de surproduction des années 1920-1921) puis la faiblesse du pouvoir d'achat de la classe ouvrière et de la paysannerie, et les inégalités de revenus pèsent sur la croissance et attisent les rancœurs de ceux qui avaient tenu bon, dans les tranchées[13]. Car les inégalités et les ressentiments poussent partout vers les « extrêmes » tous ces déçus de la Victoire …

La leçon des années 20 n'avait pas échappé aux participants à la Conférence de Philadelphie de mai 1944. Et pour eux, les « trente Glorieuses » à venir ne seront que l'indispensable rempart qu'il fallait impérieusement construire pour conjurer les vieux démons de la misère, du populisme, de l'acceptation de la montée des exclusions sociales, de l'abandon de territoires, du renoncement à la prospérité partagée, …

Mais bien sûr, durant les années 20 qui connurent la prospérité boursière et les spéculations financières (telle celle de la « Banquière des Années Folles ») qui ont failli déstabiliser la République, le logement n'a pas vraiment été une préoccupation de la France victorieuse. Certes, par la loi du 17 avril 1919 (la fameuse « Charte des sinistrés ») sont mises en place les conditions nécessaires pour que les demandes des indemnisations indispensables à la reconstruction soient traitées le plus rapidement possible. Cependant, au-delà de cela, la situation n'est guère réjouissante, pour ne pas dire qu'elle est « catastrophique ». Il est vrai que les pouvoirs publics ne considèrent pas qu'une action en faveur de l'amélioration des conditions de logement soit prioritaire, une large partie de l'administration (dont évidemment celle des Finances) étant même convaincue du contraire. D'autant que toutes les stratégies ont été élaborées autour de la récupération d'un trésor caché, « l'Allemagne paiera », qui ne sera jamais à la hauteur des espérances. Alors que la France, ne dispose pas d'un système de financement du logement comparable à celui qui lui permettra 45 années plus tard de s'engager dans un programme de construction ambitieux …

En outre, les « délais moratoires » accordés aux combattants et à leurs familles dès le 14 août 1914 les dispensant du payement de leur loyer vont perdurer durant toute la durée de la guerre. Et ils vont devenir le régime général lorsque la loi du 9 mars 1918 fige la situation en l'état et accorde aux locataires la prolongation indéfinie de leur bail. La mobilité des locataires s'effondre et les propriétaires bailleurs renoncent à entretenir leurs biens. Comme durant ces années la construction est en panne dans un paysage financier où les taux d'intérêt sont prohibitifs, la crise quantitative du logement se généralise et durant l'entre Deux Guerres, le nombre de logements réputés vétustes passe de 150 000 à près de 3 millions d'unités[14].

Alors que la France peine à faire face à ses besoins de construction et de reconstruction durant ces années, la Grande-Bretagne s'est engagée dans un effort de construction remarquable voulu par George V, ému par les témoignages de la misère ouvrière : plus de 3 600 000 logements seront construits entre 1919 et 1939, alors que peu de destructions sont venues endommager le parc du fait d'actes de guerre. Cela représente un effort de construction de 70 % supérieur à celui de la France (hors les dommages de guerre) ! Dans le même temps, conscient de la nécessité de répondre aux demandes de la classe ouvrière, la République de Weimar engage un effort de construction sans précédent rendu possible par les prêts des Etats-Unis (et les « économies » réalisés sur le versement des réparations) : ce sont plus de 2 513 000 logements qui sont construits entre 1919 et 1932, soit le double de ce qui se réalise dans le même temps en France (hors les dommages de guerre).

« Et faute d'une réponse institutionnelle appropriée et d'une absence d'écoute de la part des pouvoirs publics, la demande se satisfait elle-même : pour fuir des conditions de logement bien souvent éprouvantes, dans un parc collectif obsolète et mal entretenu, les classes populaires vont investir les parcelles foncières des banlieues, découpées à la hâte et pour leur

plus grand profit par les nouveaux spéculateurs. Ce sont presque toujours des baraques sans confort, sur des terrains non viabilisés qui occupent l'espace, mitant les banlieues et défigurant les villes. Ce sont aussi parfois des pavillons, première expression de l'indéfectible attachement des français à la propriété individuelle … »[15].

Ainsi, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France a du reconstruire un parc de logements endommagé par les combats terrestres et aériens, mais aussi faire face à l'insuffisance de la construction réalisée durant l'entre-deux guerres. Eugène Claudius-Petit, membre fondateur du Conseil National de la Résistance, puis Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme entre 1948 et 1953, e3stimait d'ailleurs qu'il fallait consacrer deux voire trois fois plus de moyens budgétaires que ceux que l'administration des Finances allouait à la (re) construction afin de mettre en chantier les « quatre millions de logements nécessaires »[16].

Et ce n'est certainement pas la « célèbre » Loi Loucheur pourtant si souvent présentée comme le modèle de l'engagement des pouvoirs publics en faveur du logement des « classes populaires » qui a modifié le paysage. Alors que Louis Loucheur avait estimé à 500 000 logements sur 10 ans ce qui devait être un programme cohérent inscrit dans le cadre de la législation sur le logement social compte tenu de la situation qui prévalait alors, le Sénat rejeta le projet pour des « raisons budgétaires ». L'accord du Parlement ne se fera finalement, en juillet 1928, que sur 260 000 logements en 5 ans, dont 60 000 logements à « loyers moyen » destinés aux salariés. Et encore, la réalisation du projet ne tiendra qu'à une intervention "exceptionnelle" de la Caisse des Dépôts … dont le Directeur Général était un ami de Louis Loucheur. Et lorsque Louis Loucheur décéda en novembre 1931, l'avenir du projet fut remis en question … notamment parce que le directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations avait changé : seuls 126 000 logements en accession à la propriété et les 60 000 logements locatifs ont été réalisés, en région parisienne principalement alors que la mise en œuvre de la Loi fut un échec en milieu rural où pourtant les conditions de logement étaient catastrophiques et la situation de pénurie extrême. La Caisse des Dépôts et Consignations se détourna alors de ce type de projet, considéré comme une douce "utopie humanitaire" et le ministre des Finances (Pierre-Etienne Flandin, dans le gouvernement Laval) se déclara hostile à toute contribution de l'Etat au financement d'un programme de construction non prioritaire pour la défense nationale !

Ainsi, à ceux qui préfèrent Paul Valéry (« La mémoire est l'avenir du passé ») ou aux autres qui choisissent Karl Marx (« L'histoire ne se répète pas, elle bégaie »), les années 20 n'ont cessé de rappeler que le traitement de l'avenir à l'aune des seules contraintes budgétaires érigées en priorité sociétale par des dirigeants et une administration largement déconnectés de la réalité des territoires et que la montée de la pauvreté et des inégalités (réelles ou ressenties) n'étaient guère propices à la construction d'une société équilibrée et prospère, et faisaient courir « un danger pour la prospérité de tous ».

1 L'OIT a été fondée en 1919 par les Etats signataires du Traité de Versailles, en marge de la Société des Nations, à partir du principe selon lequel « une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Elle deviendra en 1946 la 1ère agence des Nations Unies.

2 « The economic consequences of the peace », publié à compte d'auteur dans un premier temps. Puis diffusé dès 1920 par « Harcourt, Brace and Howe » (New York).

3 Le traité de paix présenté par le président des États-Unis pour mettre fin à la Première Guerre mondiale et reconstruire l'Europe, dans son discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès.

4 Jean-Yves Le Naour, « La Grande Guerre », Editions First, 2008, p. 139.

5 Plan Dawes en 1924, plan Young en 1929, moratoire Hoover en 1931, conférence de Lausanne en 1932, …

6 La Première Guerre mondiale est à l'origine de pertes humaines inconnues jusqu'alors : 9.8 millions de militaires, 8.9 millions de civils et 21.3 millions de blessés. Sans oublier le bilan de la pandémie de la « grippe espagnole » et ses 20 millions de morts. Ni les conséquences qui en ont découlé (dont le génocide arménien) : exodes, famines, guerres civiles, conflits régionaux, … et leur 5 à 10 millions de morts.

7 En France, l' « Impôt général sur le revenu » est institué par la loi du 15 juillet 1914, afin de financer les efforts de guerre, puis la reconstruction de la France : la première année d'imposition a été 1916. En 1916 est alors créé un impôt sur les bénéfices de guerre (mais il faudra attendre 1946 pour qu'un impôt sur les sociétés soit mis en place). Puis la loi dite du double décime établissant une majoration de 20 % sur les impôts est votée en mars 1924 par une « Chambre bleu horizon » …

8 Et du tristement fameux Hjalmar Schacht, le « magicien de la finance » comme les Etats-Unis se plairont à le qualifier, président de la Reichsbank puis ministre du IIIème Reich … jusqu'à l'attentat du 20 juillet 1944.

9 En 1925, Winston Churchill qui est Chancelier de l'échiquier assène un coup sévère à l'économie britannique en rétablissant la parité entre l'or et la livre. A l'inverse, Keynes préconisait alors une dévaluation de la livre, davantage de création monétaire pour faire baisser les taux d'intérêt et relancer les investissements, et des grands travaux pour créer des emplois et augmenter la demande intérieure. Il n'avait pas été entendu … sauf par Franklin Roosevelt qui le 2 juillet 1932, lors de la Convention démocrate de Chicago, va promettre « une nouvelle donne pour le peuple américain ». Le 21 septembre 1931, le gouvernement britannique décide d'abandonner la convertibilité de la livre en or et dévalue à son tour la livre.

10 Tel par exemple, Michel Margairaz : « L'Etat, les finances et l'économie, histoire d'une conversion, 1932-1952 », Comité pour l'histoire économique et financière, 1991.

11 Un bilan impressionnant (« Histoire économique et sociale de la France », sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, tome IV, Presses universitaires de France, 1993) : 620 villages rasés ou anéantis, 550 000 maisons et 20 000 édifices publics détruits ou très gravement endommagés, sans oublier plus de 3 millions d'hectares de terres agricoles, 60 000 km de routes, 3 000 km de voies ferrées, 2 000 km de canaux et 2.5 millions d'animaux tués ou emportés par l'armée allemande.

12 N'a-t-on pas parlé des « Six fabuleuses » (Denis Woronoff, « Histoire de l'industrie en France », Le Seuil, 1994), pour décrire cette courte période (1924-1930), par comparaison avec les « Trente glorieuses » : mais les « Années folles » n'ont pas été celles de la prospérité générale ! Et de loin !

13 Tel Robert Thoumyre, rapporteur pour la « Commission d'assurance et de prévoyance sociales, soulignant la nécessité du programme de construction au présenté par Louis Loucheur : « À quoi aurait donc servi notre victoire de 1918, de quelle utilité serait le colossal effort de reconstruction nationale réalisée depuis dix ans dans le domaine économique et financier si les hommes qui ont sauvé le pays et qui ont survécu à la guerre étaient condamnés, … , à voir la France s'étioler, s'éteindre à petit feu … ? » (AN, 19771140/3 : « Travaux préparatoires de la Chambre », Loi du 13 juillet 1928).

14 Alfred Sauvy et Anita Hirsch, « Histoire économique de la France entre les deux guerres », Economica, 1983.

15 Michel Mouillart, in « La modernité des HLM », La Découverte, 2003.

16 D'après le chiffrage présenté alors par le Commissariat Général du Plan (« Rapport de la commission de la consommation et de la modernisation sociale », juin 1946).

ActionLogement

SEPT AXES POUR AGIR POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS

Améliorer la performance énergétique des logements : 1 milliard d'€

Soucieux d'améliorer le pouvoir d'achat des locataires et des propriétaires modestes dont le budget est grevé par les dépenses d'électricité et de chauffage, les Partenaires sociaux d'*Action Logement* financent à 100% les travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Favoriser la mobilité : 150 millions d'€

Rapprocher les salariés de leur lieu de travail est un facteur décisif du développement de l'emploi. Les Partenaires sociaux d'*Action Logement* versent une prime de 1000 euros aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur entreprise ou pour accéder à un emploi et financent des espaces de coworking.

Aménager un habitat plus inclusif : 1,550 milliard d'€

Pour adapter le logement au vieillissement et agir sur l'amélioration des conditions de vie des salariés âgés, les Partenaires sociaux d'*Action Logement* subventionnent les travaux d'adaptation des sanitaires pour les plus de 70 ans et rénovent les établissements médicaux sociaux non lucratifs, publics et associatifs.

Transformer les locaux vacants en logements : 1,2 milliard d'€

Les partenaires sociaux *Action Logement* créent une foncière ouverte dédiée à l'acquisition de locaux d'activité et de bureaux vacants ou obsolètes dans les zones tendues pour permettre leur transformation en différents types de logements.

Améliorer l'habitat dans les Outre-mer : 1,5 milliard d'€

La situation ultra-marine exige une attention particulière aux besoins spécifiques de ces territoires, et des moyens exceptionnels en termes de construction et de réhabilitation.
Produire plus et moins cher : 2,720 milliards d'€
Cœur de métier d'Action Logement, la production et la réhabilitation de logements sociaux et intermé-diaires pour loger les salariés doit s'accélérer pour répondre aux besoins. Cet effort se traduit en parti-culier par un soutien déterminant au secteur du logement social avec une aide à la restructuration en capital de 300 millions d'euros et une subvention de 900 millions d'euros, afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux

Produire plus et moins cher : 2,720 milliards d'€

Cœur de métier d'Action Logement, la production et la réhabilitation de logements sociaux et intermédiaires pour loger les salariés doit s'accélérer pour répondre aux besoins. Cet effort se traduit en particulier par un soutien déterminant au secteur du logement social avec une aide à la restructuration en capital de 300 millions d'euros et une subvention de 900 millions d'euros, afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux.

Agir contre la dégradation de l'habitat ancien : 945 millions d'€

Pour faire face aux situations d'indignité et de risques subis par les habitants des logements vétustes de centres anciens et de quartiers paupérisés, les partenaires sociaux d'*Action Logement* s'engagent pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

Afin de pouvoir vous adresser la lettre de l'ACMIL par email, je vous remercie de nous indiquer votre adresse email ainsi que celle de contacts qui souhaiteraient la recevoir à :

secretariat.general@mutlog.fr

Nom : .....
Prénom : .....
Nom entité : .....
Fonction : .....
Email : .....@.....

A PARAITRE EN SEPTEMBRE

acmil
la prévoyance logement

« A CHACUN SON LOGEMENT ! »
COMMENT FAIRE COHABITER LES GENERATIONS ?

Sous la direction de
Jacky BONTEMS, Aude de CASTET et Luc de SEIGNEURENS

mutlog
l'homme au cœur du logement

AIMER, une résidence bigénérationnelle réalisée à Limoges par l'ACMIL et MUTLOG avec le soutien de la ville, c'est un beau projet qui est enfin réalisé : répondre aux besoins nés du vieillissement lorsqu'ils cohabitent avec ceux de jeunes à la recherche d'un logement.

Et c'est autour de cette idée généreuse, fidèle aux traditions de l'économie sociale et solidaire, que des décideurs des milieux professionnels et associatifs, des spécialistes universitaires, du monde de l'entreprise ou de l'action sociale ont souhaité faire partager leur expérience, leur expertise et leur savoir.

Car tous s'accordent sur un point, il faut maintenant relever le défi de l'avenir face aux enjeux du vieillissement de la population et à la lancinante question du logement des jeunes et passer de l'expérimentation à celui d'un engagement à large échelle.

Loin d'apporter des solutions définitives, cet ouvrage propose une réflexion partagée et, pourquoi pas, des pistes d'actions à partager

Bon de Commande

75 Quai de la Seine - 75940 PARIS Cedex 19
Tél. : 01.44.89.61.42 - **secretariat.general@mutlog.fr**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

Adresse de facturation :	**Adresse de livraison (si différente) :**

Prix unitaire TTC : 10€ Frais de port offert pour l'achat d'1 livre.
Frais de port de 3.40€ par livre supplémentaire.

Quantité	Prix unitaire TTC	Total
		Frais de port :
		Total à régler :